

# Accompagnement de l'installation transmission en agriculture - Bilan des dispositifs de la Région 2019



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

# Présentation des dispositifs régionaux

- ❑ **Analyse du potentiel** : Point Accueil Installation : **40 000€/département** (yc PAT)
- ❑ **Préparer son installation** : Conseils renforcés structurés par étape d'avancement du projet, montant max de **2800€/candidat** :
  - Diagnostic global et étude de faisabilité (2000€/candidat dans la limite de 1500€ par prestation) : liste de prestataires agréés. Renouvellement des agréments courant 2020.
  - Expertises (1000€/candidat) : pas de prestataire agréé, accord de la Région au cas par cas
  - Suivi post-installation (hors DJA) (1000€/candidat) : liste de prestataires agréés. Renouvellement des agréments courant 2020.
- ❑ **Complément de trésorerie** : aide en trésorerie pour les personnes éligibles à la Dotation Jeunes Agriculteurs
  - **1000€ si cadre familial**
  - **5000€ si hors cadre familial**
- ❑ **Prêt d'honneur** : prêt à taux 0 pour un montant compris entre 5 000 € et 25 000 € (pour des projets avec un plan de financement inférieur à 150 000 €). Début de mise en œuvre : septembre 2019.

- ❑ **Anticiper et sensibiliser:** points accueil transmission **40 000€/département** (yc PAI)
- ❑ **Concrétisation transmission 800 €/cédant** : liste de prestataires agréés. Renouvellement des agréments courant 2020.

Le dispositif de la Région s'inscrit dans l'accompagnement d'une démarche projet du cédant pour l'amener à anticiper sa transmission et à trouver un repreneur.

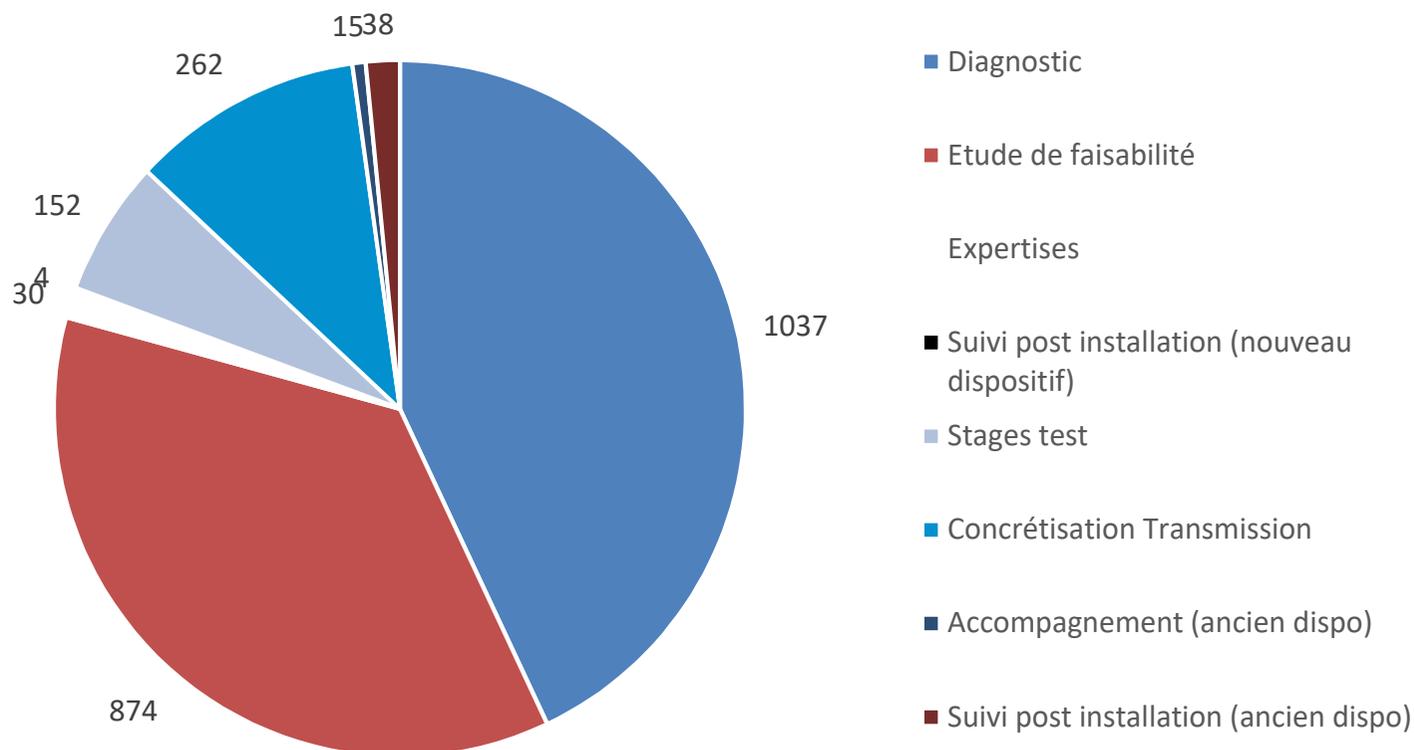
- ❑ Journée 1 : Réalisation du plan d'action anticipé pour la transmission hors cadre familial. Cette journée s'inscrit dans une démarche d'anticipation, elle doit être en amont du diagnostic de l'exploitation à céder, de l'inscription au RDI et du stage test. Le cédant n'a pas de repreneur connu.
- ❑ Journée 2 : Préparer les démarches avec le futur repreneur. Le cédant a trouvé un ou plusieurs repreneurs potentiels.
- ❑ **Suivi du test installation/transmission 1000€/candidat** : liste de prestataires agréés. Renouvellement des agréments courant 2020.



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

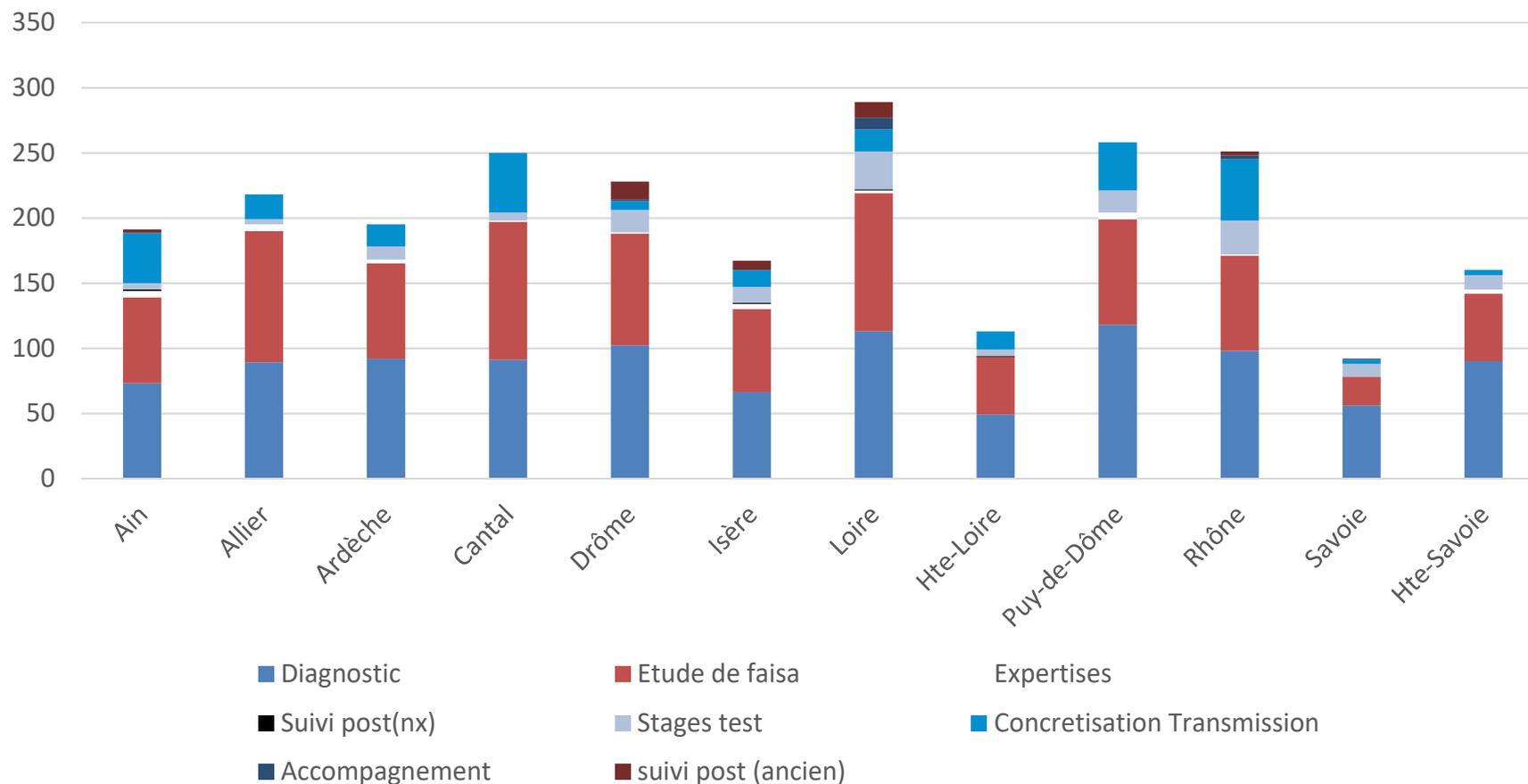
# Bilan des aides régionales attribuées en 2019

## Répartition par type d'aides



En 2019, la Région a attribué un total de 2 412 aides soit 2 193 106 € pour l'ensemble de ces dispositifs.

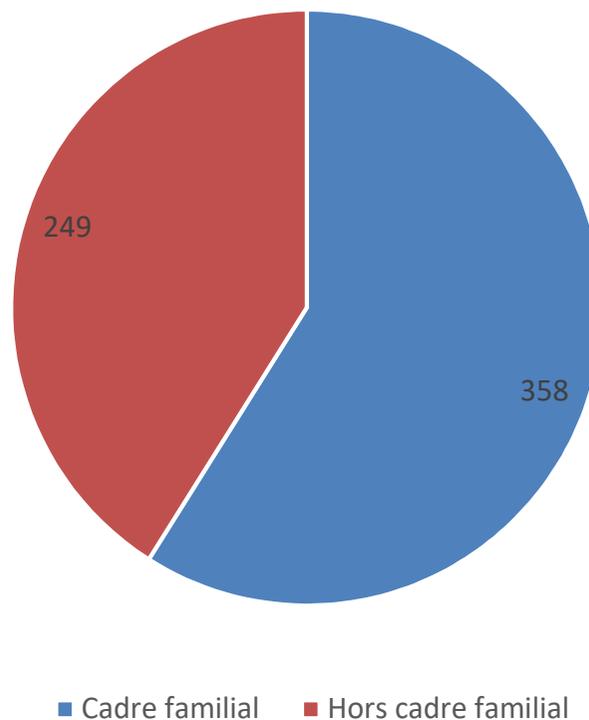
## Répartition des aides par départements



Sur 2019, progression importante pour les départements de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère et de la Haute-Savoie. Les autres départements rhônalpins sont stables. Pas de données permettant la comparaison pour les anciens départements auvergnats.

# Soutien à la trésorerie de démarrage pour les bénéficiaires de la DJA

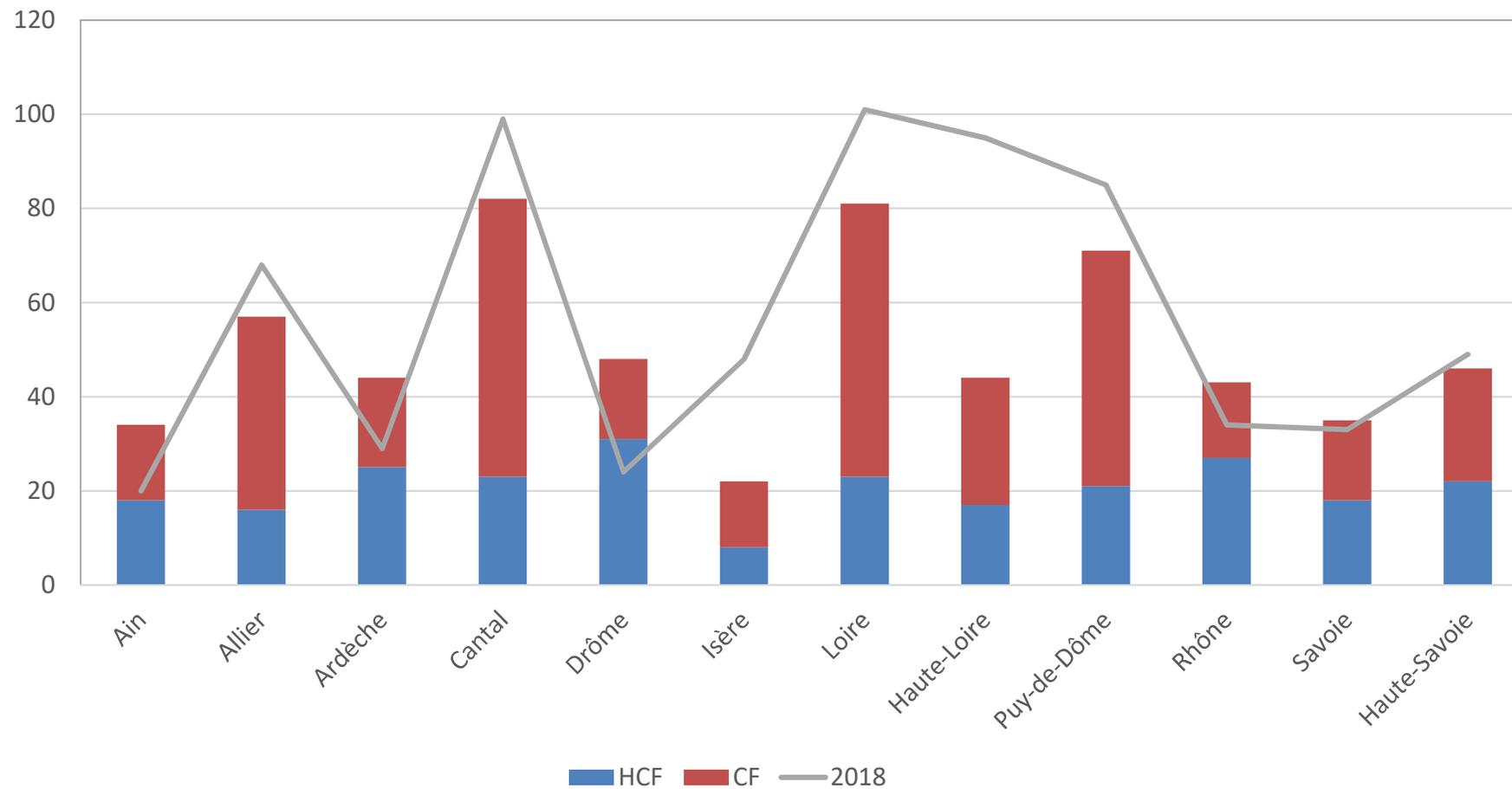
Répartition hors cadre familial – cadre familial



En 2019, la Région a attribué un total de 607 aides soit 1 598 100 € pour l'ensemble du dispositif.

# Bilan Soutien à la trésorerie de démarrage

## Répartition par départements

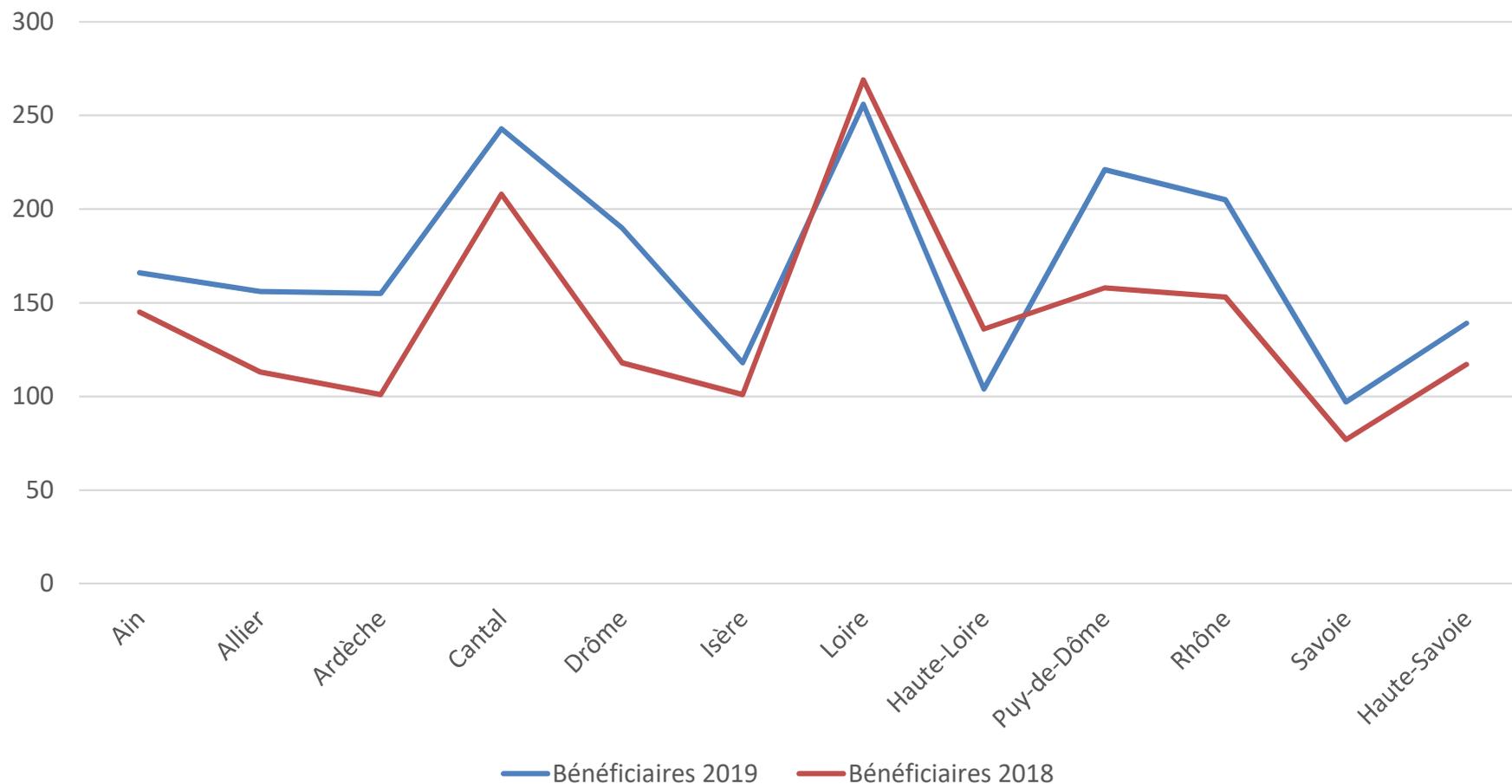


# Prêts d'honneur attribués par Initiative Auvergne-Rhône-Alpes

- Abondement du fonds par la Région, le Crédit Agricole, la Banque Populaire et le Crédit Mutuel courant 2019. La BPI devrait prendre la suite de la Caisse des Dépôts.
- Mise en place opérationnel du dispositif en septembre 2019
- 24 dossiers instruits ou en cours d'instructions
- 10 Comités départementaux agricoles organisés en quatre mois. Pour 2020, la fréquence envisagée est toutes les 6-8 semaines
- 14 prêts d'honneur accordés en comité
  - Montant total engagé : 219 500 €
  - Montant moyen du prêt d'honneur : 15 700 €
- Bonne appropriation du dispositif par le monde agricole (conseillers, banques...)

# Bénéficiaires aidés par la Région – Comparatif 2018/2019

## Répartition par départements



En 2019, la Région a aidé 2 055 porteurs de projets pour un montant total de 3 791 200 €

# Bilan financier des aides versées au titre de la politique régionale de l'installation transmission

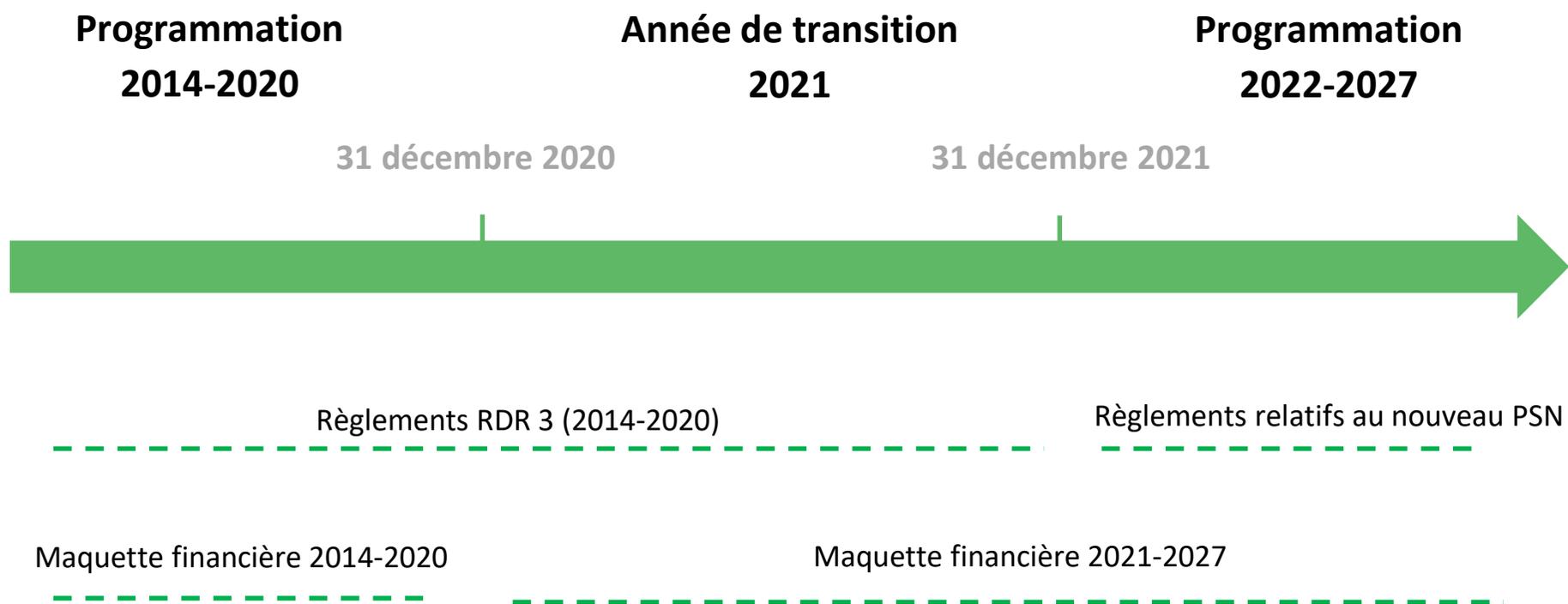
Dispositifs	Subventions attribuées
Points accueils installation transmission	480 000 €
Diagnostics préalables	959 000 €
Etudes de faisabilité	912 000 €
Expertises	22 000 €
Suivi post-installation	4 000 €
Accompagnement du projet (ancien dispo RA)	18 000 €
Suivi post-installation (ancien dispo RA)	22 000 €
Suivi test installation transmission	152 000 €
Concrétisation transmission	104 000 €
Soutien à la trésorerie de démarrage	1 598 000 €
Fonds de prêt d'honneur	750 000 €
Divers	200 000 €
<b>Total</b>	<b>5 221 000 €</b>

# PAC 21-27 : période de transition et perspective sur la mise en place du nouveau programme



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

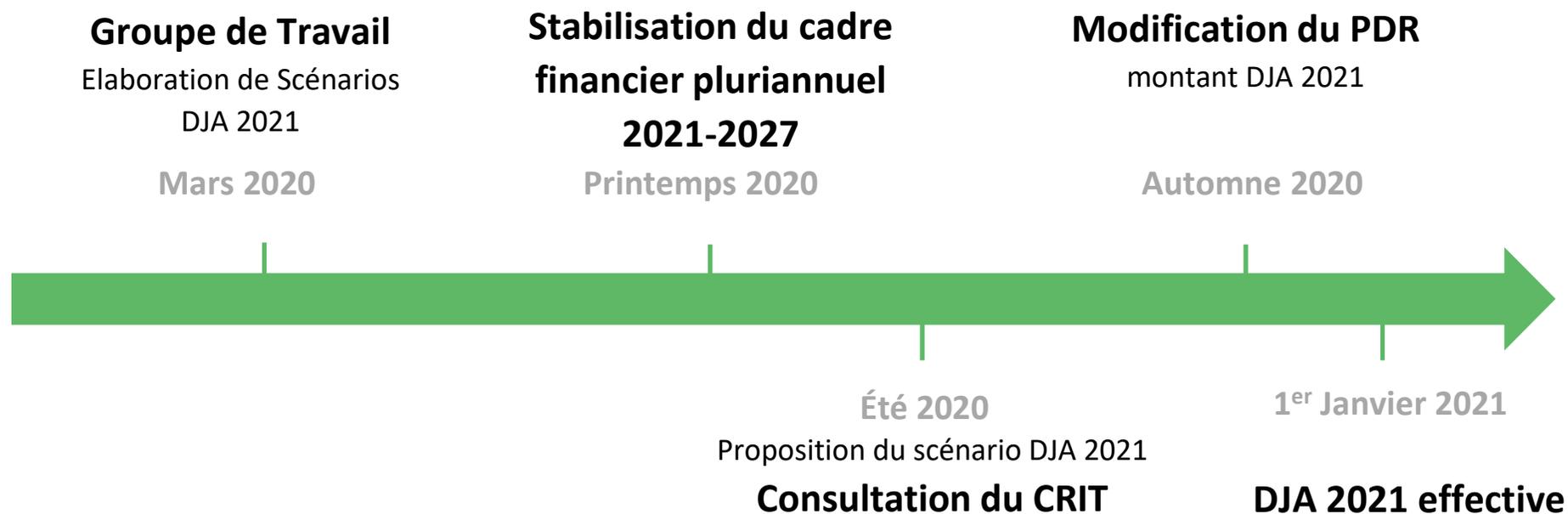
# Changement de programmation FEADER



- ❑ **Fin de programmation des mesures FEADER**
  - **DJA** : pas de fermeture, bascule selon les dates d'Engagement Juridique
  - **Hors DJA** : fermeture des mesures après la date limite des dépôts 2020 (1<sup>er</sup> semestre 2020, en fonction des mesures). Réouverture selon le périmètre de la nouvelle programmation.
  
- ❑ **Paiement des soldes des DJA**
  - Simplification des contrôles de fin de Plan d'Entreprises pour le paiement des soldes :
    - Modification du seuil de **contrôle des investissements**,
    - Modification de la modalité de **contrôle du revenu**,
  - Modifications **en application** pour les avenants et les suivis à mi-parcours
  - Pour la mise en **paiement des soldes** :
    - En attente de la publication des **textes nationaux** permettant cette simplification (1<sup>er</sup> trimestre 2020)
    - En attente de la validation par l'ASP de la note sur le contrôle des **modulations régionales**
    - **Outils Osiris** en cours d'adaptation

- ❑ **Budget disponible 2021** : 1/7 du budget 2021-2027
- ❑ **Règles de fonctionnement identiques** à la programmation 2014-2020
  - Taux de cofinancement identique : 80% FEADER / 20% Etat
  - Compétences Etat pour 2021
- ❑ Réunion d'un **groupe de travail** sur l'adaptation des montants **DJA 2021** sans modifications de la définition des critères d'attribution.

# FEADER : Période de transition 2021



## ❑ Nouvelle architecture pour la PAC 2021-2027

### Un plan national unique P1 et P2

Chaque État Membre présente un **Plan Stratégique National** pour la PAC (PSN) qui combine les aides du 1<sup>er</sup> pilier (aides directes et programmes sectoriels) et les aides du 2<sup>ème</sup> pilier.

### Sortie du FEADER de « l'interfonds »

Le FEADER ne sera plus cadré par un Règlement européen commun avec les FESI (FEDER, FSE, ...)

### Logique de résultat et non plus conformité réglementaire

- Le règlement introduit un nouveau cadre de performance, de suivi et d'évaluation de la PAC, le « new delivery model ».
- Les États Membres présentent un rapport annuel de performance sur la mise en œuvre du plan stratégique
- L'apurement annuel des dépenses est évalué au regard du respect des objectifs de réalisation et de résultat du PSN



### Enjeu budgétaire

- Baisse des crédits communautaires (-11% 1<sup>er</sup> pilier, -28% 2<sup>ème</sup> pilier)
- Baisse des taux de cofinancement (ex : investissements -7% à -20%)

## Transfert de Compétences Etat/Région pour la DJA sur 2022-2027

ETAT	REGIONS
<p>1<sup>er</sup> pilier</p> <p>2<sup>ème</sup> pilier – mesures surfaciques :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- ICHN</li><li>- Conversion/Maintien en AB</li><li>- Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)</li></ul>	<p>2<sup>ème</sup> pilier – mesures non surfaciques (dont DJA)</p>

## Premier travail de concertation pour PAC 2021-2027 (oct - déc 2019) : diagnostic, analyse AFOM, besoins

## ATOUTS

- Réseau de centres de formation couvrant le territoire, bon niveau de qualification des agriculteurs ; accompagnement installation structuré.
- Maintien du nombre installations depuis 2010.
- Des installations hors cadre (nouvelles compétences...), dont installations sociétaires, (concilier vie pro/familiale)
- Une grande diversité des filières de production → accueil possible de la diversité des projets d'installation

## OPPORTUNITES

- Développement agriculture bio, des circuits courts, approvisionnement local, produits de qualité, diversité des filières
- Renouvellement générations priorité des soutiens publics, interventions des collectivités, transfert outils économiques (fond garantie, etc) à l'agriculture

## FAIBLESSES

- Accélération du vieillissement de la population d'agriculteurs (sortie de 45% des agriculteurs dans les 10 prochaines années).
- Déconnexions entre besoin des filières/aspirations des porteurs de projet, et offre d'association sociétaire/installation individuelle.
- Parcours de formation et soutiens publics (vivea) insuffisants pour répondre hors cadre et défis techniques (bio, climat).
- Manque attractivité du secteur (conditions de travail, revenu, services public ruraux, reconnaissance société...).

## MENACES

- Pression foncière, agrandissement des exploitations → S'installer nécessite de plus en plus de capitaux et l'accès à la terre limite les installations.
- Freins à la transmission (faible niveau des pensions, patrimoine, agrandissement, capitalisation).
- La DJA ne porte que sur 1/3 des installations.

- ❑ **Premier travail d'identification des besoins pour PAC 2021-2027** (oct - déc 2019)
  - **accompagner la 1<sup>ère</sup> installation** de tous les agriculteurs qui le souhaitent et assurer au mieux le **renouvellement des générations** ;
  - faciliter la **transmission** entre générations par la coopération entre cédants et nouveaux installés ;
  - créer un **environnement favorable** au renouvellement des générations en agriculture ;
  - organiser les liens entre filières et territoires, pour améliorer **l'adéquation entre besoins et installations**.
  
- ❑ **Prochaines étapes**
  - définition de la stratégie régionale (priorisation des besoins, choix des interventions, maquette, cibles quantitatives).

## Questions diverses



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes